

Durée de la session : 7 heures

Domaine de formation : ELU0110 – Sécurité, pouvoirs de police et responsabilités

Prérequis : Aucun prérequis n'est nécessaire

Public : Groupe d'élus

Groupe d'agent(s)

Groupe mixte élus et agents

Garant de l'ordre public sur le territoire communal, le maire dispose de pouvoirs de police étendus. Leur exercice suppose une bonne connaissance du cadre juridique afin d'éviter les erreurs et les contentieux. Cette formation permet de comprendre les différents pouvoirs de police du maire et de les mobiliser efficacement pour assurer la sécurité et la tranquillité publique.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- De connaître les différents pouvoirs de police du maire
- D'appréhender la mise en œuvre des pouvoirs de police du maire à travers l'analyse de quelques polices thématiques particulières

Le programme :

Présentation de la journée de formation

Module 1 : Les titulaires du pouvoir de police

Thème 1 : Le maire, une autorité de police administrative

- Caractéristiques :
- Une police de nature préventive
- Empêcher les atteintes à l'ordre public
- **1°/ Pouvoirs de police administrative générale**
 - Sécurité, tranquillité et salubrité publiques
 - Dignité humaine
- **2°/ Pouvoirs de police administrative spéciale**
 - Spécificité des polices spéciales
 - Diversité des polices spéciales

Thème 2 : Le maire, un officier de police judiciaire

- Caractéristiques :
- Une police répressive
- Sanctionner les atteintes à l'ordre public
- **1°/ Le maire et les acteurs du système judiciaire**
- **2°/ La verbalisation des infractions**
 - Constatation
 - Poursuites et sanctions

Thème 3 : Le maire et les autres titulaires du pouvoir de police

Articulation des pouvoirs de police du maire avec ceux d'autres titulaires

- **1°/ L'articulation des pouvoirs de police du maire avec le pouvoir de police du préfet**
 - Substitution en cas de défaillance du maire
 - Substitution en l'absence de défaillance du maire
- **2°/ L'articulation des pouvoirs de police du maire avec le pouvoir de police du président de l'intercommunalité**

Un transfert des pouvoirs de police spéciale du maire au président de l'EPCI

 - Transfert de plein droit
 - Transfert facultatif

Module 2 : L'édition des mesures de police

- **1°/ La rédaction de l'arrêté**
 - Structure de l'arrêté (visas)
 - Motivation de l'arrêté
- **2°/ L'entrée en vigueur de l'arrêté**
 - Publicité des arrêtés
 - Transmission au représentant de l'État

Module 3 : La légalité des mesures de police

- **1°/ Les conditions de légalité de la mesure**
 - La nécessité de la mesure
 - La proportionnalité de la mesure
- **2°/ Les recours contre la mesure de police**
 - Le recours pour excès de pouvoir
 - Le référé

Module 4 : La sanction des mesures de police

- **1°/ Les amendes pénales**
- **2°/ L'amende administrative**
 - Possibilité pour le maire de prononcer une amende d'un montant maximal de 500 €

Module 5 : Les polices thématiques

- **1°/ L'élagage**
- **2°/ Le débroussaillage**
- **3°/ La gestion des déchets**

Les points forts de la formation :

- Intervenante passionnée, compétente et dynamique forte d'une expérience d'une vingtaine d'années dans l'enseignement universitaire et la formation à destination des élus locaux.

Modalités pédagogiques :

- La formation est dispensée en visioconférence en présence de votre Formatrice
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Plateforme de visioconférence
- Accès un extranet pédagogique.
- Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé pour l'aide à la connexion

Ressources pédagogiques :

- Les participants ont accès à un ensemble de ressources pédagogiques numériques : supports projetés, documents d'analyse, études de cas, exercices et fiches méthodologiques.
- Ces ressources sont mises à disposition via l'extranet dédié avant, pendant ou après la formation, selon les besoins.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Les résultats attendus :

- À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation vous sera remise, elle précisera les objectifs visés, les dates, la durée.

Formatrice : Madame Valérie AREKIAN

- Docteur en droit public, Valérie Arékian est chargée d'enseignement à l'université de Lille depuis 2003. Consultante libérale, spécialisée en droit des collectivités territoriales, en droit de la responsabilité et en droit funéraire elle œuvre auprès des entreprises et des acteurs publics locaux en matière de conseil, de formation et d'ingénierie de projets.




Financement et coût : (Tarif exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)

■ Tarif – inscription individuelle en visioconférence – Deux options de financement :

- 560 € TTC (prise en charge sur le budget de la collectivité)
- 400 € TTC facturés à la Caisse des Dépôts (DIF Élu)

Délais d'accès à cette formation en visioconférence:

- Pour les inscriptions individuelles en visioconférence :

- L'ouverture de cette session est garantie dès la première inscription. après la finalisation de votre inscription, la date est fixée d'un commun accord, selon vos disponibilités et celles de Madame AREKIAN . Trois plages horaires sont proposées : 9h–12h30, 14h–17h30 ou 18h–21h30.

Pour nous contacter :

S.A.S. FDEL (Formation Des Elus Locaux)

Siège social : 49, Avenue du Général de Gaulle 79200 PARTHENAY

Téléphone fixe : 05 49 71 17 03

Téléphone mobile : 06 71 61 73 49

Adresse électronique : gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr

Numéro de SIRET : 88982928900012

Conditions générales de vente sur le site : <https://www.formationdeseluslocaux.fr>

Déclaration d'activité en tant que prestataire de formation enregistrée sous le numéro 75790137279 auprès de la préfète de région Nouvelle-Aquitaine



Notre organisme de formation est agréé par le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales depuis le 23 mars 2021 pour dispenser des formations aux élus locaux

BULLETIN D'INSCRIPTION A LA FORMATION Les pouvoirs de police du maire.

Lieu : en visioconférence

Durée : Une journée 7 heures

Date : à définir au cours de votre période d'inscription selon vos disponibilités et celles de votre Formatrice.

Tarif DIF ELU (facturation à la caisse des dépôts) : 400 € TTC si DIF ELU

Tarif COLLECTIVITE : 560 € TTC budget de la collectivité Exonération de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)

Deux moyens de s'inscrire selon le choix du financement :

Choix 1 pour le financement DIF ELU ou **Choix 2** pour un financement par la collectivité

Choix 1 - Financement DIF élu : comment vous inscrire ?

- Connectez-vous sur la plateforme [moncompteformation.gouv.fr](https://www.moncompteformation.gouv.fr)
- Accédez directement à la formation en cliquant sur ce lien :

https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/88982928900012_ELU0110-AV0201/88982928900012_ELU0110-AV0201CV

- Pour connaître les étapes détaillées d'inscription avec le DIF Élu : [cliquez-ici](#)
- Si vos droits ne couvrent pas l'intégralité du coût, la collectivité peut compléter le financement: [cliquez-ici](#)
- Si vous ne souhaitez pas utiliser l'identité numérique de La Poste : suivez ce guide : [cliquez-ici](#)

Choix 2 - Financement collectivité : comment vous inscrire ?

- Complétez le formulaire d'inscription ci-dessous (un par personne)
- Envoyez-cette page par e-mail à : gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr
- Vous pouvez également utiliser le formulaire intitulé [inscription en ligne](#) sur notre site internet



1 FORMATION SOUHAITEE :

Nom de la session : **Les pouvoirs de police du maire.**

Date de la session : à définir dans votre période d'inscription selon vos disponibilités et celles de votre Formatrice

Lieu de la session : en visioconférence

2 ETAT CIVIL DU PARTICIPANT A LA FORMATION :

Madame Monsieur Nom : Prénom :

3 COORDONNEES PERSONNELLES DU PARTICIPANT :

Téléphone : Courriel :

4 MANDAT OU FONCTION DU PARTICIPANT :

Maire Maire Adjoint Conseiller (e) Municipal(e) de votre commune
Président V. Président(e) Conseiller(e) d'une communauté de communes ou d'agglomération
Conseiller départemental Conseiller régional Agent de la collectivité Autre

5 COLLECTIVITE :

Intitulé de la collectivité : (exemple : mairie, communauté de communes...) :

Adresse :

Code postal : Commune : Numéro de siren :

Représentant légal de la collectivité :

Madame Monsieur Nom : Prénom :

Fonction : (Maire – Président)

Téléphone de la collectivité : Courriel de la collectivité

Personne en charge dans la collectivité de la gestion administration de l'inscription (si différente du participant)

Madame Monsieur Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

Dans le cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un besoin de compensation pour accéder à la formation. A partir de l'expression de vos attentes, nous mettrons en place un accueil et un accompagnement spécifiques pour favoriser l'accès à la formation que vous souhaitez suivre.

J'ai un besoin de compensation oui non